



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMÉRO SPÉCIAL

DU

10 septembre 2015

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
<http://www.rhone.gouv.fr>

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

- Arrêté rectificatif n° 2015-07 du 2 septembre 2015 de composition de la commission académique relative aux parcours de formation adaptés en école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPE)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Le Recteur de l'académie de
Grenoble,
Chancelier des universités**

ARRETE RECTIFICATIF DE COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADEMIQUE RELATIVE AUX PARCOURS DE FORMATION ADAPTES EN ESPE

VU les articles L625-1 et L721-2 du Code de l'éducation ;

**Le Recteur,
chancelier
des universités**

VU le décret n° 2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

**Réf : 2015-07
Division de
l'enseignement
supérieur**

VU l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires ;

**7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex**

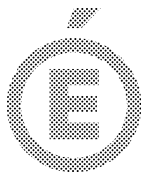
VU l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

VU l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;

ARRETE

Article 1er : La commission académique de l'académie de Grenoble relative aux parcours de formation adaptés en ESPE est composée de la manière suivante :

- Daniel FILATRE, recteur de l'académie (président de la commission)
- Jannick CHRETIEN, secrétaire générale adjointe de l'académie
- Bruno MARTIN, secrétaire général adjoint de l'académie, directeur des ressources humaines
- Viviane HENRY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Drôme
- Patrick FERRAND, doyen des IA-IPR
- Alexandrine DEVAUJANY, doyen des IEN ET/EG/IO
- Philippe GLANDU, doyen des IEN 1^{er} degré
- Christophe CLANCHE, adjoint au délégué académique aux actions de formation
- Bettina DEBU, directrice de l'ESPE
- Geneviève MARTIEL directrice adjointe de l'ESPE chargée des études



2/2

- Isabelle OLIVIER, vice-présidente formation et pédagogie numérique à l'université Joseph Fourier
- Claire MANIEZ, vice-présidente du conseil d'administration - pilotage, coordination, suivi des dossiers formation et vie universitaire - à l'université Stendhal
- Philippe GALEZ, vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire à l'université Savoie Mont Blanc
- Hamid CHAACHOUA, porteur de mention MEEF 1^{er} degré
- Pascal FEBVRE, porteur de mention MEEF 2nd degré
- Claire-Marie TOTH, porteuse de mention MEEF encadrement éducatif

Article 2 : Le Secrétaire général de l'académie de Grenoble est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes de la Préfecture de la région Rhône-Alpes.

Grenoble, le 02 septembre 2015

Daniel FILATRE